

Genève, le 19 avril 2018

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Gouvernance de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Gestion des heures supplémentaires de la police

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Judi 26 avril 2018 à 10h00
à la salle 2 du DIP
6, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève (rez-de-chaussée).

Rapport sur la gouvernance de la FIPOI :

Au cours de l'été 2017, la Cour des comptes a été saisie d'une demande du président du Conseil de fondation de la FIPOI d'effectuer un suivi des recommandations émises en 2015. La FIPOI a un rôle clé pour la Genève internationale et s'inscrit dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

L'objectif du suivi a été de s'assurer :

- de la bonne mise en œuvre de l'ensemble des recommandations du rapport numéro 90, publié en juin 2015 ;
- que les mesures prises par la FIPOI au regard des recommandations formulées par la Cour ont effectivement permis de remédier de manière durable aux problèmes alors relevés.

Examen sommaire relatif aux heures supplémentaires de la police :

Lors d'une audition tenue en avril 2016 sur le suivi donné aux recommandations émises dans quatre rapports de la Cour des comptes, la police genevoise a confirmé à la Commission de contrôle de gestion un certain nombre de lacunes de gestion en ce qui concerne les règles de saisie des heures, le bilan mitigé de l'introduction des nouveaux horaires des postes, l'inadéquation entre horaires et activités, le contrôle de la hiérarchie de même que l'apparition d'heures supplémentaires sans raison pertinente lors d'événements planifiables tels que des mobilisations récurrentes ou des activités de formation continue.

En conséquence, la Commission a saisi la Cour des comptes pour qu'elle poursuive le suivi desdites recommandations. La Cour a aussi été appelée à examiner la mise en œuvre d'un plan d'actions interne à la police, dans une démarche de conseil et d'accompagnement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch